

L'appariteur



« De Bott schallt »



FÉVRIER 2025

N°49

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chères Obenheimoises, Chers Obenheimois,

Nous avons connu un début d'année un peu particulier dans le paysage politique de notre commune. Des démissions de conseillers municipaux, apparemment sans concertation ... (?) nous avaient conduit à organiser des élections municipales. C'est le principe même de la démocratie.

Les conseillers restants et moi-même avons décidé de faire en sorte que la publicité électorale soit respectable et de bonne nature.

Il est vrai que dans le passé, Obenheim a connu des frasques à ce sujet dont certains se souviennent certainement.

Je pense que c'est également une forme de respect de la démocratie de ne pas répandre de fausses rumeurs ou des Fake news comme diraient les jeunes.

“Quand l'ignorance crie, l'intelligence se tait”

Je n'ai pas insisté sur les réalisations faites pendant ces dernières années, puisque nous étions toutes et tous dans le même conseil municipal. Je n'ai pas mis en avant certains faits compromettants afin de ne pas réouvrir des débats pernicieux et stériles préservant ainsi les intéressés d'une animosité probable d'une partie de nos concitoyens.

Malheureusement ce précepte n'a pas été respecté par un bon nombre de nos antagonistes, qui ont dénigré les conseillers restants et surtout le maire (Maire qui soi-disant est autoritaire, tyrannique, qui a tous les pouvoirs, qui fait de la rétention d'informations et qui pourrit la vie à un conseiller depuis 2 ans.)



On considère le chef d'entreprise comme un homme à abattre, ou une vache à traire. Peu voient en lui le cheval qui tire le char.

Winston CHURCHILL

Je ne peux pas laisser planer le doute sur ces accusations. (voir pages suivantes)

Je remercie de tout cœur les électrices et électeurs, qui malgré toutes ces médisances, ont donné à “Ensemble pour Obenheim” la possibilité de poursuivre le travail commencé.

Personnellement, je remercie tout particulièrement les conseillers élus en ce dimanche 26 janvier 2025 d'avoir accepté de travailler sous le joug d'un maire tyrannique et autoritaire.

CORDIALEMENT,
RÉMY SCHENK
MAIRE D'OBENHEIM

MOT DU MAIRE



Céder au chant des sirènes

Selon la légende, elles chantaient des mélodies irrésistibles qui ensorcelaient les marins naviguant à proximité.... il vaut mieux ignorer la suite ...

Le refrain traditionnel chantonné par certains, lors des propagandes électorales est immuable. Lorsqu'il n'y a pas d'arguments valables pour évincer un maire qui applique le principe de légalité, on dénonce :

"Le maire a tout fait pour que je n'ai pas ces terres..." DNA 19 11 2024

"il fait de la rétention d'informations." DNA 19 11 2024

"Cela fait deux ans que le maire me pourrit la vie, je suis dégouté." DNA 19 11 2024

SOIT ... !

1) L'attitude autoritaire – qui a tous les pouvoirs

Article DNA du 20.11.2025

L'adjoint avait assuré au maire qu'il suivrait bien sa position et celle du collège d'agriculteurs candidats à la reprise des terres. Le maire s'était accordé un mois plus tôt, en présence de cet adjoint, sur une attribution totale de ces 780 ares à un jeune agriculteur.

« J'ai changé d'avis à la dernière minute, c'est vrai, » reconnaît l'adjoint en question.

Le maire et les adjoints, après concertation, en réunion maire-adjoints, avaient validé l'avis unanime du collège des agriculteurs d'attribuer les terres agricoles à un jeune agriculteur.

Lors de la séance du conseil municipal, la version de l'adjoint a pourtant brusquement changé en faveur d'un agriculteur élu au conseil municipal.

Le maire n'a fait qu'appliquer la législation concernant l'attribution obligatoire des terres communales, imposée par la chambre d'agriculture et le règlement de la Direction Départementale des Territoires. Cela n'a pas été apprécié par certains conseillers.

2) Rétention d'informations et absence de concertation

Hormis l'affaire des terres agricoles, la quasi-totalité des décisions après concertations, ont été **votées à l'unanimité depuis 2020 !**

Quelques abstentions épisodiques (Approbations du PV - travaux de voirie) et quelques votes contre ont été prononcés (Piste cyclable – subventions).

Depuis mars 2020, pendant les 25 réunions de conseil municipal, toutes les décisions ont été proposées au vote avec concertation de tous les membres présents.

Certains conseillers absents 14 réunions sur 25 ne peuvent évidemment pas exprimer une opinion sur les sujets présentés.

3) Un soi-disant "harcèlement" ciblé

Un permis de construire a été accordé à un habitant de notre commune avec des conditions suspensives de la CeA ; conditions qui à ce jour ne sont toujours pas respectées.

Le Président de la CeA a autorité sur le maire en matière d'urbanisme ; le maire, malgré les demandes multiples de l'intéressé, ne peut donc pas régulariser cette situation.

N'étant pas enclin à être le mouton sacrificiel d'une certaine politique communale, permettez-moi d'affecter cette : **TRANSPARENCE prônée dans une publication électorale distribuée dans notre village, en rappelant que ces décisions ont été prises à l'unanimité en réunion de conseil municipal :**

Aucun abus de pouvoir, ou d'attitude autoritaire, aucune rétention d'informations..

Exemples :

Compte de gestion, compte administratif et budget primitif.

Le Compte Administratif 2023 a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2023.

Le Compte Administratif 2023 est adopté à **10 voix pour sur 11 présents.**

(Monsieur le maire n'a pas droit de vote et doit quitter la salle).

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité**, décide d'adopter le budget primitif 2024 tel qu'il a été présenté et arrêté ci-dessus.

Salle des fêtes

M. le Maire propose d'attribuer le marché de la rénovation de la Salle des Fêtes à l'ensemble des entreprises mentionnées. Le montant définitif prévu pour les travaux s'élève à 732 475,22€ TTC.

La délibération est adoptée **à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve également le plan de financement.

L'attribution des terres communales suite à cessation d'activité

Les agriculteurs locaux se sont désistés en faveur d'un jeune collègue. Un autre agriculteur, avec l'appui de certains conseillers, a été désigné attributaire par une délibération majoritaire du conseil municipal. (PV du 16/01/2024)

La préfecture a demandé les pièces relatives à ce dossier dans le cadre du contrôle de l'appréciation de légalité, le 17 avril 2024.

La préfecture a estimé cette délibération non conforme à la réglementation en matière de fermage, retient **un délit de prise illégale d'intérêt et demande le retrait de la délibération** avec attribution des terres agricoles conforme à la réglementation. (courrier du 25 juin 2024)

Le maire exécute la recommandation de Monsieur le Sous-Préfet.

Je ne peux que réfuter toutes les affirmations sans fondement énumérées dans la presse et distillées au fil des jours aux oreilles des habitants de notre commune. Les candidats qui m'ont accompagné, ainsi que moi-même avons respecté notre engagement de ne pas verser dans la polémique et de ne pas utiliser certains faits pour une propagande électorale déplacée.

Certains concurrents avaient décidé de faire ...autrement ! en détournant le déroulement des circonstances.

IL FALLAIT DONC CLARIFIER LES CHOSES.

**Le Maire
Rémy Schenk**

SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL	-----	P.5
CONSEIL CONSULTATIF À LA VIE COMMUNALE	-	P.12
VIE MUNICIPALE	-----	P.13
INFO DU SOUVENIR FRANÇAIS	-----	P.19
INFO DE LA GENDARMERIE	-----	P.20
INFO DU SMICTOM	-----	P.21
VIE DE L'ECOLE	-----	P.22
ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS	-----	P.24
APPLICATION MOBILE POUR OBENHEIM	-----	P.28
TRIBUNE	-----	P.29
ÉTAT CIVIL	-----	P.30



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Septembre 2024

Administration Générale

- Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et vu l'article L141-5-3 du code de l'énergie définissant des zones, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie.. les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

La commune délibère aux étapes suivantes :

- Identification des zones d'accélération et transmission au référent préfectoral
- Avis conforme sur la cartographie établie à l'échelle départementale

M. le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Une consultation du public a été effectuée du 29 juillet au 29 août 2024, selon les modalités suivantes : dossier mis à disposition du public, au secrétariat de la mairie.

Les zones concernées pour les projets photovoltaïques solaires sur toiture ou sur pied, les projets de géothermie et les projets photovoltaïques thermiques sont les suivantes :

Zone n°1 : ensemble du village bâti et extensions (hors poumons verts et vergers)

Zone n°2 : zone située à l'Est du village, englobant une partie de la zone UX et UL1

Zone n°3 : zone située à l'Est du village, englobant la zone UL2

Zone n°4 : zone située à l'Ouest du village

Zone n°5 : zone située à l'Ouest du village, incluant le lieu-dit Hinter der Pfann habitable

Le Conseil Municipal définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune, les zones proposées ci-dessus et charge M. le Maire de faire toutes les démarches afférentes au dossier.



- Salle des fêtes : création d'un local de rangement

M. le Maire rappelle qu'il a déjà été discuté, à plusieurs reprises, de la création d'un bâtiment annexé à la salle des fêtes, qui servirait de local de rangement. La salle des fêtes étant en rénovation, les travaux pourront se poursuivre dans ce sens.

L'architecte désigné pour les travaux de rénovation et d'isolation thermique de la salle a établi un chiffrage pour ce projet d'extension.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, à 13 voix pour, d'accepter le projet d'extension, d'accepter le chiffrage et d'autoriser M. le Maire à signer les documents.

Gros œuvre	37 000,00 €
Étanchéité - zinguerie	10 100,00 €
Plus-value pour isolant d'épaisseur 170 mm au lieu de 40 mm	2 500,00 €
Menuiserie extérieure métallique	11 300,00 €
Echafaudage + Enduits extérieurs	5 400,00 €
Plâtrerie	1 500,00 €
Isolation thermique intérieure sur murs périphériques	5 500,00 €
Chape	4 200,00 €
Assainissement	900,00 €
Peinture intérieure	2 600,00 €
Electricité	3 500,00 €
TOTAL H.T.	84 500,00 €
TOTAL TVA (20%)	16 900,00 €
TOTAL T.T.C.	101 400,00 €

- Salle des fêtes – modification du règlement

M. le Maire explique qu'au vu des travaux de rénovation de la salle des fêtes, il y a lieu d'apporter des modifications au règlement de la salle des fêtes et des autres salles de la commune.

Les travaux de la salle des fêtes seront terminés début novembre. La salle des fêtes sera louée par les associations locales dès le 15 novembre 2024. Le règlement modifié ainsi que le contrat de location ont été transmis aux élus avant cette réunion, afin qu'ils en prennent connaissance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité à 13 voix pour, décide d'accepter le nouveau règlement de la salle des fêtes et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à utiliser les documents afférents à cette délibération.

- Modification des statuts de la CCCE – fin du dispositif de subventions des collèges

Le Maire expose que depuis 2017 et dans la continuité de la politique des trois anciennes Communautés de Communes, sont versées des subventions aux collèges du territoire à

raison de 10€ par élève par la CCCE pour les activités sportives et/ou pédagogiques des collégiens.

Lors du Bureau des Maires portant sur une réflexion globale des sources d'économie possibles, il a été proposé de mettre fin à ce versement.

Pour rappel, les statuts de la Communauté de Communes disposent actuellement :

COMPETENCES FACULTATIVES

3. *Soutien aux établissements d'enseignement élémentaires et collèges*

a. *Prise en charge des sorties piscines des écoles élémentaires*

b. *Soutien à l'acquisition de matériel informatique et des équipements complémentaires dans les écoles élémentaires et maternelles*

c. *Soutien au RASED (réseau d'aide et de soutien aux enfants en difficulté)*

d. *Soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges.*

Ainsi, il est proposé de retirer des statuts la disposition suivante : "d. Soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges".

Le Conseil Communautaire s'est positionné favorablement à cette évolution lors de la séance du 26 juin 2024. L'ensemble des conseils municipaux doit alors se prononcer d'ici fin octobre.

Vu les différentes lois et articles, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité à 13 voix pour, d'accepter le principe de l'abrogation du dispositif de soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges et la nouvelle rédaction des statuts de la CCCE qui en découle, d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'abrogation de ce dispositif et de charger M. le Maire à transmettre la présente délibération à Madame la Préfète et à Monsieur le Président de la CCCE.



• Demande de subvention

M. le Maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement de l'Amicale des Maires du Canton d'Erstein, dont il est le trésorier. Cette association a pour mission de favoriser la convivialité et l'animation des collectivités dans le cadre du canton d'Erstein. Les ressources financières de l'Amicale sont constituées par les cotisations des membres, à savoir les Maires du canton et des subventions que peuvent lui accorder les collectivités locales.

Lors d'une assemblée générale statuant sur les comptes, il a été décidé de faire appel à la générosité des communes. M. le Maire fait la projection des comptes de l'Amicale des Maires.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'octroyer une subvention de 150,00 € (cent cinquante euros) à l'Amicale des Maires du Canton d'Erstein. Les crédits suffisants sont votés à l'article 65748 du budget primitif 2024. La délibération est adoptée à l'unanimité.



• Acceptation de legs

M. le Maire expose ce qui suit : suite au décès de Mme DIETZ Lilly survenu le 19 juin 2024, le notaire Maître WEHRLE Laurent, sis 2 rue du Relais Postal à Benfeld (67), a pris attache par mail le 4 juillet 2024 avec la commune d'Obenheim.

Il y exposait le fait que Mme Lilly DIETZ, employée en retraite, née à Obenheim, le 4 mars 1927, domiciliée en son vivant au 1 rue d'Alles sur Dordogne à Obenheim, a souhaité instituer, par testament olographe du 25 janvier 2016 déposé à l'office notarial de Maître WEHRLE Laurent, la commune d'Obenheim comme légataire universel.

La succession se compose comme suit :



Actif immobilier : une maison, sise 1 rue d'Alles sur Dordogne à Obenheim, cadastrée section B n°1785 d'une contenance de 1255m². Cette maison sera prochainement estimée par le notaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le legs fait à la Commune d'Obenheim, par Mme Lilly DIETZ, par testament olographe, en date du 25 janvier 2016 et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'office notarial de Maître WEHRLE Laurent, notaire à Benfeld, en charge du règlement de la succession de Mme Lilly DIETZ et à signer tous les actes afférents à l'acceptation de ce legs.

Divers

- Police Municipale : M. le Maire annonce que le Monsieur le Procureur de la République n'a pas d'observation particulière quant à la demande d'intégration du partenariat entre la commune et la Police Municipale.
- DGFIP : M. le Maire a transmis à l'ensemble des élus, avant la réunion du Conseil Municipal, les documents de valorisation financière et fiscale 2023 émanant de la DGFIP. Aucune observation n'a été reçue.
- Parents d'élèves : Mme Florence ZEYSSOLFF, adjointe au Maire, informe qu'une réunion des parents d'élèves sera organisée le mercredi 18 septembre 2024, sous le préau de l'école par les membres des parents élus. Cette réunion aura pour but d'expliquer le rôle de l'association APPINESS.

- SDEA : Les travaux d'assainissement rue de Daubensand se poursuivent. Les deux zones en pavages dans la rue de Daubensand (au niveau du n°2 et du n°9) seront enlevées et remplacées par de l'enrobé.
- Panneau d'affichage libre : Quelques membres du Conseil Municipal propose d'installer le panneau d'affichage libre à côté du panneau électronique, situé rue de Strasbourg. Un photomontage sera demandé à l'entreprise mandatée et transmis par mail aux membres du Conseil Municipal pour avis.
- SMICTOM : Le rapport d'activité 2023 est remis aux élus.
- 11 novembre : M. le Maire informe que les festivités de l'armistice auront lieu au monument aux morts à 11h et seront suivies par l'inauguration de la salle des fêtes. Un apéritif déjeunatoire clôturera cette matinée.
- Marche des sorcières : Mme Valérie VALIAME soumet, au nom des bénévoles de la marche des sorcières, la demande de l'utilisation du véhicule et du matériel communal à savoir : le Renault KANGOO et de la tonne à eau, pour le samedi 12 octobre à l'occasion de la marche des sorcières.



Séance du 03 Décembre 2024

Administration Générale

- Terres communales agricoles : répartition

M. le Maire rappelle que la délibération prise le 16 janvier 2024 a été retirée par le Conseil Municipal, en date du 16 juillet 2024, à la demande du service du contrôle de légalité de la Préfecture du Bas-Rhin.

Ainsi, une nouvelle procédure de répartition a été lancée. Un appel de candidature aux exploitants agricoles a été publié. Les intéressés devaient déposer leur dossier de candidature avant le 8 octobre 2024, au secrétariat de la mairie.

M. Stéphane GALMICHE est le seul candidat à avoir déposé son dossier. Il se propose candidat pour la totalité des parcelles concernées par cette répartition.

La Préfecture de la région Grand Est, sous la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, a transmis à M. le Maire la décision de positionnement de l'administration au regard du contrôle des structures des exploitations agricoles de la SCEA GALMICHE. L'administration nous relève que "cette opération peut être librement réalisée".

De plus, M. le Maire a réceptionné en date du 4 octobre 2024, un courrier émanant de certains exploitants agricoles de la commune, ne souhaitant pas postuler mais en revanche

apportant leur soutien total et unanime à la candidature de M. Stéphane GALMICHE, au vu de son âge, sa situation familiale et à la taille de son exploitation. M. le Maire propose l'attribution des terres d'une surface totale de 780 ares.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 7 voix pour, d'attribuer l'ensemble des terres agricoles, dont M. André KOEGLER était locataire, à M. Stéphane GALMICHE et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant du bail de location.



- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024

Les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT - modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) : "Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget."

"Ainsi, jusqu'au 15 avril, ou jusqu'au 30 avril l'année du renouvellement des organes délibérants, l'assemblée délibérante peut donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette".

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 "Remboursement d'emprunts" et 001 "Déficit d'investissement reporté" est de : 889 500,00 €.

Conformément aux textes applicables, le montant du quart pour l'exercice 2025 s'élève à : 222 375,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à 7 voix pour, autorise M. le Maire, ou son représentant, avant le vote du budget de l'exercice 2025, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2025 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. (pour voir le tableau, vous pouvez consulter la totalité de la délibération sur le site internet de la commune).



- Acquisition de terrains - actes administratifs

Rue du Château d'eau et Impasse des Champs

Suite au prolongement de la rue du Château d'eau et de l'Impasse des Champs, la propriété du sol n'avait pas été transférée à la Commune après l'achèvement des travaux de voirie.

C'est pourquoi, dans un but de régularisation de la situation foncière, la commune d'Obenheim a décidé d'acquérir ces terrains. Les propriétaires concernés ont donné leur accord pour céder les parcelles à la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 7 voix pour, d'acquérir les parcelles et de fixer le prix d'acquisition de ces parcelles à 1 euro (un euro) symbolique, dit que les frais afférents à ces ventes seront à la charge de la commune, dit que les actes authentiques seront reçus en la forme d'acte administratif devant M. Rémy SCHENK, Maire de la Commune de OBENHEIM et désigne Mme Florence ZEYSSOLFF, adjointe au Maire, afin d'intervenir et de signer les actes au nom de la commune.

- Mise à jour du classement de la voirie communale

M. le Maire expose que la commune a mandaté le cabinet de géomètre Ellipse-géo, situé à Benfeld, afin de créer un tableau de la voirie communale et un tableau des chemins ruraux.

Ainsi, il a été demandé un recalcul de toutes les voies communales, afin de mettre à jour les données.

La voirie communale comprend :

Les voies communales : voies publiques, affectées à la circulation générale, ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public routier par le Conseil Municipal. Elles sont inaliénables et imprescriptibles.

Les chemins ruraux : chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son domaine privé (Code Rural article L161-1 et Code de la Voirie Routière article L161-1). Ils sont aliénables, prescriptibles et soumis au bornage.

Le classement est l'acte administratif qui confère à une route son caractère de voie publique et la soumet au régime juridique du réseau auquel elle se trouve incorporée. S'il s'agit d'une voie nouvelle, le classement ne prendra effet que le jour de sa mise en service.

Considérant qu'il convient de mettre à jour toute la voirie communale et les chemins ruraux, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 7 voix pour, d'approuver le tableau de classement des chemins ruraux à 8 449 mètres linéaires, d'approuver le tableau de classement de la voirie communale à 11 939 mètres linéaires et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

- Etats prévisionnels des coupes - programme des travaux 2025 / Approbation de l'état d'assiette 2026

État de prévision des coupes – Programme d'actions 2025

M. le Maire présente les documents établis par l'O.N.F. à savoir : l'état de prévision des coupes 2025 et le programme d'actions 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, approuve, à 7 voix pour, l'état prévisionnel des coupes pour 2025 pour un bilan prévisionnel de 3 338,00 € HT et le programme d'actions 2025 pour un montant de 5 070,00 € HT.

Approbation de l'Etat d'Assiette 2026

M. le Maire donne les explications nécessaires à la compréhension de la proposition d'état d'assiette pour l'année 2026 établi par l'O.N.F.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à 7 voix pour, d'approuver la proposition d'état d'assiette pour 2026, établie par l'O.N.F.

- Convention de participation financière - trajectoire ZAN

M. le Maire expose qu'afin de favoriser la mise en œuvre de l'objectif "zéro artificialisation nette" (ZAN), la loi Climat et Résilience impose d'ici 2031, de réduire de moitié au moins la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale par rapport à celle de la période 2011-2021 (de 250 000 à 125 000 hectares) ; d'ici 2050, atteindre le ZAN, c'est-à-dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.





Dans ce cadre, la CCCE a souhaité mener des approches et réflexions visant à :

- *Aider et accompagner les réflexions politiques en matière d'enjeux territoriaux dans le cadre de la trajectoire ZAN. La CCCE ne veut pas être en attente de chiffres de la part du SCOTERS mais être le moteur et évaluer les besoins du territoire ;*
- *Définir une vision commune des enjeux en lien avec les compétences à l'échelle intercommunale.*

La réalisation des approches consiste à un ensemble de consolidation de données récupérées à l'échelle communale. Des documents ont été produits à l'échelle de chaque commune (bilan de la consommation des ENAF) et des échanges ont été organisés dans chacune des mairies (échanges ZAN et recensement de projet).

À cet effet, une convention avec l'ATIP a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 25 septembre 2024, pour un montant de 17 700 €. Afin d'accompagner les Communes dans le dispositif ZAN, il a été convenu que la CCCE prendrait en charge 50 % du coût lors du premier comité de pilotage ZAN, tenu le 15 mai 2024.

Les 50 % restants seront ainsi couverts par les 28 communes du territoire, avec une participation fixée à 320 € par commune. Aussi, il y a lieu ce jour d'autoriser le Maire à signer une convention de participation financière permettant la facturation de cet accompagnement.

Le Conseil Municipal, vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), entendu l'exposé du Maire, accepte la convention déterminant les conditions dans lesquelles la CCCE assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la mission et les modalités de participation financière de la Commune de OBENHEIM, au titre des approches et documents produits à l'échelle communale, s'engage à financer une part de l'étude contribuant à lui apporter des éléments d'observation à l'échelle communale et à échanger sur le ZAN dans le cadre d'un rendez-vous spécifique organisé dans chaque mairie et à verser la participation de 320 euros, et autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de l'étude "TRAJECTOIRE ZAN - Approches et réflexions à l'échelle intercommunale" intégrant tous les éléments répertoriés dans la convention dédiée et qui ont fait l'objet d'échanges en conseil communautaire. La délibération est adoptée à 7 voix pour.



• CCCE : Convention de mise à disposition

Monsieur le Maire rappelle le contexte,

Par délibération n°2024-004, la CCCE a modifié les attributions de compensation relative à la mise à disposition des locaux nécessaires, à l'exercice des missions en matière de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, conformément au rappel formulé par la Chambre Régionale des Comptes. Conformément aux dispositions de l'article L.1321-1 et L.5211-17 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens nécessaires à son exercice.

Dans la continuité du rappel formulé par CRC, la CCCE doit signer des conventions décrivant la mise à disposition à titre gratuit des biens mobiliers et immobiliers, affectés à la compétence de restauration scolaire et d'activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré à 7 voix pour, autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit dans le cadre du transfert de la compétence accueil et restauration scolaire.



• Redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la commune, par les chantiers de travaux de distribution de gaz, a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

M. le Maire donne connaissance, aux membres du Conseil Municipal, de ce décret. Il propose au Conseil Municipal de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule (0,35 €/mètre de canalisation) prévu au décret visé ci-dessus, de revaloriser le montant de la redevance automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mentionné à l'article R2333-117 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, à 7 voix pour, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public, par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

CONSEIL MUNICIPAL

Divers

- Démissions : M. le Maire rappelle que plusieurs conseillers municipaux ont démissionné de leur poste au sein du Conseil Municipal ainsi qu'un adjoint au Maire, à savoir : Mesdames VALIAME Valérie et GEYER HEILBRONN Nadine, Messieurs FAHRER Vincent, FAVARD Gilles, LEHMANN Dominique, HEILBRONN Bruno. De ce fait, de nouvelles élections municipales intégrales devront avoir lieu et se tiendront les 26 janvier et 2 février 2025.
- Fouilles archéologiques : Les fouilles archéologiques se poursuivent. L'aménageur foncier souhaite poursuivre le dossier.



- Jumelage 2025 : Le jumelage aura lieu en Dordogne pendant le week-end de la Pentecôte (dates exactes à définir).
- SDEA : M. le Maire informe que les travaux de distribution en eau potable sont toujours en cours dans la rue de Daubensand. Les pavés seront enlevés. L'enrobé sera posé d'ici la fin de l'année.



- Salle des Fêtes : M. le Maire annonce le budget des travaux de rénovation et d'isolation de la salle des fêtes. Coût total des travaux : 650 000,00€. Subvention DETR : 183 119,00€ - notifiée. Subvention CEA : 100 000,00€ - notifiée. Subvention économie d'énergie : entre 20 000,00€ et 25 000,00€.
- Subvention Fonds Verts : le dossier est toujours en cours d'instruction, l'Etat s'est octroyé un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2024.
- CCCE : Suite à l'acquisition d'un nouvel ordinateur portable pour la directrice de l'école, une subvention informatique a été versée par la CCCE, le montant reçu est de 368.75 €



- L'école primaire Sabin Salinas a participé au défi "à l'école j'y vais autrement !" organisé par la CCCE, du 13 au 31 mai 2024. Avec une participation de 38.69% des élèves de l'établissement, l'école d'Obenheim termine à la 7ème place. La CCCE a offert à chaque participant des sacs réfléchissants ainsi qu'un diplôme pour l'école.
- Sapins de Noël : M. le Maire indique qu'il n'y aura pas de ramassage de sapins en début d'année 2025. Un dépôt des sapins sera possible, devant l'atelier municipal, du 06 au 15 janvier 2025.



Séance du 14 Janvier 2025

Divers

- Collectivité Européenne d'Alsace : La Collectivité Européenne d'Alsace nous informe que des travaux de réfection de l'ouvrage du pont rue de Daubensand démarreront à partir du 1er mars 2025, pendant environ 60 jours.
- Gendarmerie d'Erstein : Monsieur le Maire fait lecture du bilan des interventions, de la brigade de Gendarmerie d'Erstein sur l'année 2024. Au total, la gendarmerie a recensé 42 interventions et déclare une année plutôt "calme" au sein de notre commune comparée à d'autres.
- Salle des Fêtes : Monsieur le Maire annonce que le dossier de subvention de l'Etat dans le cadre du Fonds Verts a été refusé.



Si vous voulez consulter l'intégralité des comptes rendus du Conseil Municipal, vous pouvez flasher ce QR-Code avec votre téléphone, ou vous rendre sur le site de la commune, rubrique délibérations du CM.



NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux démissions des conseillers municipaux, des élections ont eu lieu le dimanche 26 janvier 2025.

Le nouveau Conseil Municipal est composé de :

- **M. SCHENK Rémy : Maire**
- Mme ZEYSSOLFF Florence : 1ère Adjointe
- M. DONNER Firmin : 2ème Adjoint
- M. MULLER Nicolas : Conseiller Municipal
- Mme RICCOBENE Jeanine : Conseillère Municipale
- M. BELLOTT Sylvain : Conseiller Municipal
- Mme LECERF Fanny : Conseillère Municipale
- Mme LANG Carine : Conseillère Municipale
- M. MARTIN Daniel : Conseiller Municipal
- Mme KIRCHER Lisa : Conseillère Municipale
- M. TSCHAENN Nicolas : Conseiller Municipal
- Mme ABLITZER Tiffany : Conseillère Municipale
- M. HEILBRONN Bruno : Conseiller Municipal
- Mme ADOLF-VALIAME Valérie : Conseillère Municipale
- M. STUPFLER Christophe : Conseiller Municipal



LES DÉMISSIONNAIRES DEPUIS LE 1ER FÉVRIER

Nom-Prénom	Date de démission	Fonction
Mme ADOLF-VALIAME Valérie	1er Février 2025	Conseillère Municipale Liste "Ensemble ! Autrement..."
Mme ANDNA-BLETTNER Emeline	6 Février 2025	Conseillère Municipale Liste "Ensemble ! Autrement..."
M. FAVARD Gilles	10 Février 2025	Conseiller Municipal Liste "Ensemble ! Autrement..."

Mme DEMANGE Laurence (Conseillère Municipale), liste "Ensemble ! Autrement..." a pris ses fonctions en date du 10 Février 2025.

CONSEIL CONSULTATIF À LA VIE COMMUNALE

COMITÉS CONSULTATIFS MUNICIPAUX

“Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal” (art. L.2143-2 du CGCT). Facultatifs, les collectivités peuvent en organiser sur la thématique de leur choix. Le comité consultatif est composé de différents membres, validés par le Conseil Municipal et a le même rôle qu'une commission municipale.

Il est consulté sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité. Il peut transmettre au Maire toute proposition concernant un problème d'intérêt communal pour lequel il a été institué. Sa durée est dépendante du mandat municipal en cours. Il s'inscrit donc dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative.

Les comités consultatifs sont un moyen structuré permettant aux citoyens de partager leurs opinions et leurs points de vue, d'étudier des problèmes et d'élaborer des recommandations, dans une structure de groupe restreint et ciblé. Ses membres sont amenés à réfléchir et exprimer un avis sur des sujets touchant à la vie locale. Ils n'ont cependant pas de pouvoir de décision, ce dernier appartient aux seuls élus légitimés par le suffrage universel (le Conseil Municipal).

C'est un lieu d'expression et de réflexion pour la population intéressée par la vie locale.

Le **Comité consultatif** est composé de membres du Conseil municipal, d'associations ou de toute personne ayant un intérêt pour la vie locale. Il est présidé de droit par le Maire, et, en son absence, la présidence est assurée par l'élu(e) municipal(e) désigné(e). Le Conseil Municipal établit un règlement intérieur.

L'objectif est d'encourager les habitants d'Obenheim à participer à la vie locale. Ce comité pourra faire des propositions au Conseil Municipal sur différentes thématiques, afin de promouvoir le **bien-vivre à Obenheim** et de dynamiser le village. Sans concurrencer les associations existantes, ce comité aurait pour champ d'action principalement :

- Rédaction du bulletin communal : L'Appariteur
- Développement des initiatives culturelles et festives
- Commémorations patriotiques
- Fête des écoles et la fête de Noël des Séniors
- Réflexion autour de l'intercommunalité

Toute personne intéressée, souhaitant faire partie du comité consultatif de la commune, doit formuler sa demande par un courrier adressé à la mairie avant fin mars : 3 Place du Général de Gaulle 67230 OBNHEIM ou par mail à mairie@obenheim.fr.



NOUVELLES ACQUISITIONS



Un panneau d'affichage libre, rue de Strasbourg.

Une nouvelle vitrine informative, au pied de la mairie, afin que les informations soient plus claires, plus lisibles et plus visibles.



Un coussin berlinois, rue Longue.

SUPPRESSION



Suite au passage de la société qui contrôle les aires de jeux, la structure de la cour de l'école maternelle a été supprimée. Le bois enfoui commençait à pourrir.



ADJUDICATION DE BOIS



En ce début d'année, une adjudication de bois est proposée aux citoyens. Elle aura lieu le **Judi 27 Février 2025** à 19H, à la salle des fêtes d'Obenheim.

VIE MUNICIPALE

11 NOVEMBRE ET INAUGURATION DE LA SALLE DES FÊTES



Cérémonie commémorative du 106ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, de la Victoire et de la Paix et hommage à tous les Morts pour la France.

Inauguration de la salle des fêtes après 9 mois de travaux, en présence de Mme Laurence MULLER-BRONN, sénatrice du Bas-Rhin, M. Charles SITZENSTUHL, député et M. SCHALL Stéphane, président de la CCCE.



La nouvelle salle des fêtes : un cadre enchanteur pour le repas de nos enfants.

Pour leur plus grand bonheur, les écoliers d'Obenheim et de Boofzheim ainsi que leurs animatrices ont retrouvé avec plaisir la salle des fêtes pour le déjeuner.

FÊTE DES SÉNIORS

Chaque année, le premier dimanche du mois de décembre, la municipalité rend hommage aux anciens en les conviant à un déjeuner, pour préparer Noël. Autour d'un délicieux repas animé par un orchestre, 130 convives ont partagé ce moment, profitant de conversations chaleureuses et de divertissements tout au long de l'après-midi.

Le doyen et la doyenne de la salle reçoivent un cadeau et la couronne de l'Avent, créée par Fleurs Agnès de Sand, est offert par tirage au sort.



CÉRÉMONIE DES VOEUX

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire s'est déroulée vendredi 3 janvier à 19h à la salle des fêtes.



L'occasion pour M. le Maire de rappeler les événements et les réalisations de l'année 2024 ; en particulier la rénovation de la salle des fêtes ainsi que le bilan financier en équilibre de la commune.



COMMÉMORATION EN L'HONNEUR DU BM 24

La commune a célébré samedi 11 janvier à 11 heures, devant le monument aux morts, les 80 ans de la bataille d'Obenheim et le sacrifice du 24ème Bataillon de Marche de la 1ère Division Française Libre.



Un épisode essentiel de la libération de l'Alsace qui a permis de barrer la route à l'armée Allemande dans son offensive sur Strasbourg.

Mme CHATEL, déléguée de la mémoire de la 1ère DFL, a retracé l'historique des événements.

Des enfants de l'école ont lu des textes et des témoignages d'anciens soldats.

CORRESPONDANTE DNA

Notre nouvelle correspondante DNA depuis octobre dernier, Rita BENDER, se tient à votre disposition pour vos annonces et reportages sur la vie associative et les événements de notre village.

Vous pouvez contacter la mairie qui lui transmettra.



VIE MUNICIPALE

JARDIN COMMUNAUX



Des jardins communaux sont encore disponibles.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la mairie.

A noter qu'un contrat de location sera signé entre la mairie et le locataire du jardin. De ce fait, les locataires devront alors respecter les conditions du dit contrat.

Ce sont des jardins qui sont prévus pour des activités de jardinage et non pour des installations de loisirs.

LE SAVIEZ-VOUS ?



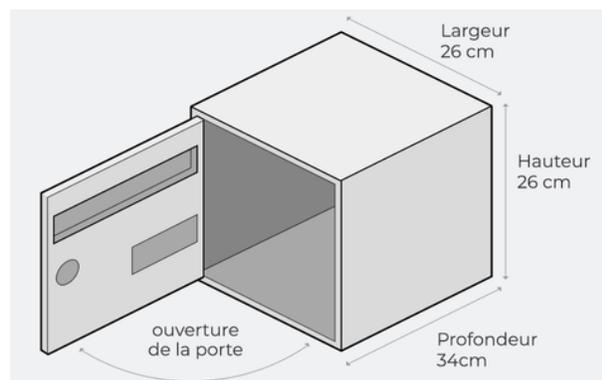
LA POSTE

Afin de recevoir son courrier en bonne et due forme et de faciliter la distribution de vos colis, une boîte aux lettres se doit d'être conforme et être d'une certaine taille, dans les logements ayant fait l'objet d'un dépôt de permis de construire après le 1er juillet 1979.

Selon un arrêté, elles doivent respecter à minima certaines dimensions.

Libre à chacun de la fixer sur un mur, de l'encastrer ou encore de la poser sur un ou plusieurs pieds à une hauteur maximum de 1,50m de manière à empêcher sa chute.

Le lieu de pose doit tenir compte de son accessibilité pour vous, pour le facteur et les livreurs.



Elle doit être positionnée en bordure de voie ouverte à la circulation publique et placée à l'entrée du logement.

Accessible sans danger, la boîte doit être équipée d'une serrure de type PTT (dotée d'un barillet compatible avec les passes dont les agents de la Poste sont en droit d'utiliser).

Enfin, n'oubliez pas d'inscrire dessus le nom de tous les habitants du foyer.

CIRCULATION EN TROTINETTE ÉLECTRIQUE

Si vous utilisez une trottinette électrique, vous devez vous rendre sur la piste cyclable lorsqu'elle existe.

En l'absence de celle-ci, vous pouvez circuler sur les zones suivantes :

- les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h
- les aires piétonnes à condition de rouler à une allure modérée (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons.



La circulation sur les trottoirs est interdite, être plusieurs sur le véhicule également. Ces infractions engendrent une contravention de 135 euros.

Pour rappel, l'âge minimum pour utiliser une trottinette électrique est de 14 ans et la vitesse maximum autorisée est de 25 km/h.

Pour plus de sécurité, il est conseillé de porter un casque et un gilet de haute visibilité.

LE CARNAVAL D'OBENHEIM

LE PLUS CELEBRE DES CARNAVALS DU CENTRE ALSACE

Depuis 1959, le dimanche après mardi gras, des milliers de visiteurs étaient massés le long du circuit emprunté par le cortège. Chaque association confectionnait un char (parfois même deux). Aucun thème n'était imposé si ce n'est celui de l'humour et de la satire : politique nationale, communale, parodie de films...tout était prétexte à faire rire. C'est dans le froid d'une grange ou d'un garage que les bénévoles préparaient les chars, le soir après le travail ou le week-end. Le "café-schnaps" était le bienvenu pour se réchauffer.



Entre les chars défilait des groupes à pied : la musique, la société de gymnastique, les groupes venus d'Allemagne avec leurs célèbres "Haxa*". Des confettis volaient tout au long du parcours, des bonbons par dizaines de kilos étaient jetés sur le public par "la Reine et ses dauphines."

Quelle bonne ambiance entre les associations et toutes les générations !

Les plus jeunes avaient à cœur de vendre un maximum de confettis aux spectateurs. Après le défilé, tout ce beau monde se retrouvait à la salle des fêtes pour le bal carnavalesque.

*Haxa : sorcières



A maintes reprises, la télévision s'est déplacée pour un long reportage sur ce carnaval.



**En 1991, à cause de la guerre du Golfe, toute manifestation publique était interdite...
et le carnaval d'Obenheim n'y a pas survécu.**

Article des DNA du 06 mars 1990

Pas de thème général pour cette cavalcade des « Owemer Ruesskappe » mais une fois de plus, les carnavaliers d'Obenheim ont fait preuve de beaucoup d'imagination en illustrant avec un humour souvent féroce les thèmes de l'actualité locale et régionale. Vingt-deux groupes et chars ont ainsi séduits les spectateurs qui, volontiers, ont participé à ces folles réjouissances. Tous ont ovationné, sous une pluie de confettis, de serpentins et même de bonbons, ce cortège haut en couleur, rythmé par les cuivres et les tambours de plusieurs sociétés de musique.





FRELONS ASIATIQUES

Comme relayé par de nombreux médias à l'automne passé, le frelon asiatique à pattes jaunes s'est bien répandu en Alsace. Introduit accidentellement en France il y a une vingtaine d'années, il s'est rapidement propagé dans une grande partie de l'Europe. Contrairement au frelon européen, il ne connaît pas de prédateurs naturels, ce qui a grandement facilité son implantation. Ainsi fin septembre, nous avons pu identifier et constater son arrivée dans notre commune. Elle a été fulgurante, avec du jour au lendemain, l'observation et la capture de plusieurs dizaines d'individus par jour autour de ruches installées dans la commune.

L'expansion de ce frelon n'est pas sans conséquences pour la biodiversité, c'est un prédateur vorace d'insectes divers, de pollinisateurs et d'abeilles domestiques, lesquels sont essentiels pour la pollinisation des cultures et des plantes sauvages. Une colonie peut consommer des milliers d'insectes en quelques jours et ainsi perturber les cycles de pollinisation. En limitant la pollinisation des cultures agricoles (fruits, légumes, oléagineux), il affecte directement les rendements des exploitations et des potagers.



Frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa Velutina*) :

Plus petit, mesurant entre 2 et 3 cm de long. Corps principalement noir, abdomen avec une bande orangée sur le quatrième segment, pattes aux extrémités jaunes, tête plutôt orange.

Frelon européen (*Vespa Crabro*) :

Plus grand, mesurant entre 2,5 et 3,5 cm de long. Corps brun-rougeâtre, abdomen avec des bandes jaunes et noires bien marquées, tête rougeâtre avec une face jaune.



Le *frelon asiatique* est généralement peu agressif envers l'homme. Cependant, si leur nid est menacé, ils attaquent en groupe et sans relâche ! La proximité des nids avec les habitations et leur multiplication augmentent les risques d'interactions accidentelles. Ses piqûres, très douloureuses, peuvent provoquer des réactions allergiques graves (chocs anaphylactiques) qui nécessitent une intervention médicale.

L'éradication de ce frelon est impossible. La lutte vise donc à limiter sa population afin d'en réduire son impact et elle passe par le piégeage des reines, la destruction des nids et la remise en place des pièges fin de l'été-début de l'automne, afin de capturer les "fondatrices", futures reines à venir.

Contrairement au *frelon européen*, dont le nid est construit à l'abri avec une ouverture par le bas, les nids de *frelons asiatiques* ont une forme de montgolfière et sont souvent construits en hauteur dans les arbres ou sous des corniches avec l'entrée sur le côté.

Un repérage rapide des nids et des colonies est essentiel, il permet une intervention rapide avant que la colonie ne se développe. Cette intervention doit être réalisée par une société d'élimination des nuisibles certifiée, utilisant des éco-biocides.



Attention : Il est fortement déconseillé d'essayer d'éradiquer un nid de frelons asiatiques par ses propres moyens. Il y a bien-sûr le risque immédiat pour votre sécurité et celle de vos voisins. La destruction d'un nid requiert non seulement une bonne connaissance du comportement des insectes, mais aussi de disposer des équipements de protection adaptés (vêtements spécifiques, masque, gants, etc.) et des moyens de neutralisation sécurisés (insecticides appropriés, perches télescopiques, etc.).

Le piégeage des reines au printemps est crucial car chaque reine capturée représente une colonie potentielle en moins. Les citoyens désireux de participer à cet exercice peuvent acquérir différents types de pièges dans les magasins de bricolage ou de jardinage ; les pièges sélectifs spécialement conçus contre le frelon asiatique se trouvent en magasin spécialisé pour l'apiculture (ICKO à Châtenois) ou sur internet. Il semblerait que l'appât le plus adapté serait un mélange d'un tiers de bière brune, un tiers de sirop de cassis et d'un tiers de vin blanc. Les efforts de surveillance et de lutte contre le frelon asiatique sont cruciaux pour protéger nos écosystèmes et nos activités agricoles.

INFO DU SOUVENIR FRANÇAIS

LE SOUVENIR FRANÇAIS



LE SOUVENIR FRANÇAIS

Association nationale
reconnue d'utilité publique
le 1^{er} février 1906

Le Souvenir Français a été créé en 1887 par François-Xavier NIESSEN, un Alsacien optant*.

Il est placé sous le haut patronage des Présidents de la République.

Le Souvenir Français est une association nationale, mémorielle, qui observe une stricte neutralité dans les domaines politiques, confessionnels et philosophiques.

**optant : Alsacien ou Mosellan qui a choisi de rester en France non annexée afin de conserver la nationalité française.*



François-Xavier NIESSEN

Il a un triple objectif :

- **sauvegarder** : les tombes et les monuments élevés à la gloire de ceux et de celles qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par leur engagement,
- **se souvenir** : en participant aux cérémonies commémoratives et en incitant les classes de l'enseignement primaire et secondaire à participer à ces cérémonies,
- **transmettre** : la mémoire par la connaissance de l'histoire, par le partage des valeurs de la République, en intervenant dans les établissements scolaires, les conseils municipaux, en veillant à ce qu'aucun élève ne quitte sa scolarité sans avoir visité au moins un site mémoriel et en contribuant au financement de ces voyages.

Le comité du Grand Ried agit en partenariat avec les communes, les historiens, les enseignants et les anciens combattants pour transmettre la mémoire vers les jeunes générations plus particulièrement.

Vous pouvez suivre l'action de notre comité via le site Internet et la page Facebook :

<https://souvenir-francais-grand-ried.fr/>

<https://www.facebook.com/CdGRduSF>

Notre action vous semble utile, vous pensez que la transmission de la mémoire est importante, alors :

**REJOIGNEZ
NOUS**

**ADHÉREZ
OU/ET**

DEVENEZ MEMBRE ACTIF

**Les bulletins d'adhésion sont disponibles sur le site Internet du
Souvenir Français.**



Le Souvenir Français

Comité du Grand Ried



INFO DE LA GENDARMERIE

La Gendarmerie d'Erstein vous informe !

La Gendarmerie met à disposition des habitants de son territoire l'application PanneauPocket. Par cet outil très simple, elle souhaite informer les citoyens, en temps réel, des informations de prévention qui les concernent, des comportements à tenir en cas de situation d'urgence, des alertes cambriolages, des cas de risques majeurs. Cette solution est gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité.



Porter plainte en ligne via internet.

Expérimenté depuis le mois de décembre 2023 en Gironde, ce dispositif gratuit est désormais disponible sur l'ensemble du territoire national.

La plainte en ligne permet de porter plainte via une démarche entièrement dématérialisée, sans se déplacer dans une brigade de gendarmerie ou dans un commissariat de police.

Vous êtes en France, vous êtes victime d'un vol, d'un cambriolage, d'une dégradation, d'une escroquerie (hors internet) ? Portez plainte en ligne cliquant sur le lien externe ci-dessous.

Accessible aux particuliers de nationalité française via France Connect, aux étrangers, aux administrations ou encore aux associations, la déclaration est ensuite traitée par un gendarme ou un policier qui pourra être amené, dans certains cas à vous recontacter.

Vous avez un doute sur votre situation, choisissez une démarche et laissez-nous vous guider.

<https://www.plainte-en-ligne.masecurite.interieur.gouv.fr>



Devenez champions du tri !

Depuis 30 ans, grâce à l'engagement de chacun, la collecte sélective en Alsace Centrale contribue à protéger notre environnement. Chaque geste compte, et vous êtes déjà nombreux à bien trier vos déchets ! Ainsi chaque année plus de 60 kg d'emballages et de papiers sont triés par habitant.

Cependant, quelques erreurs persistent encore, notamment sur les types de déchets acceptés dans le bac jaune. Pour continuer sur cette belle lancée et éviter des problèmes pour le centre de tri, rappelons les bonnes pratiques.

Erreurs de tri courantes et solutions

Déchets	Risques	Où les déposer ?
Piles et Accumulateurs (lithium)	Risque majeur d'incendie en centre de tri	En magasin ou en déchèterie
Electroménagers et câbles	Risque de déchirement des bandes et d'incendie	En magasin ou en déchèterie
Mouchoirs, essuie-tout, masques	Articles d'hygiène donc non recyclables	Dans le bac gris
Barres de fer, morceaux de bois	Risque de blesser les agents et d'endommager les machines	En déchèterie
Vêtements et chaussures	Non recyclables via le centre de tri	Dans les bornes textiles ou en déchèterie
Ficelles, bandes plastiques	Bloquent les convoyeurs	Dans le bac gris

Adoptez les bons gestes partout !

Grâce à vos efforts, nous pouvons préserver la qualité du tri et sécuriser le travail des agents du centre.

Que ce soit à la maison, à l'école, au travail ou même lors de vos loisirs, le tri doit devenir un réflexe.

Pensez aussi à réduire vos déchets en limitant les emballages, en privilégiant les produits réutilisables ou en achetant en vrac. Ensemble, faisons-en sorte que chaque geste compte pour un environnement plus propre et durable au quotidien.



LA PAGE SPORTIVE DE L'ÉCOLE...

Pendant le mois de janvier, les GS/CP, les CE1/CE2 et les CM1/CM2 sont allés à l'Étincelle de Sélestat durant quatre jours (un jour par semaine) pour participer à un stage « multisports ».

Nous avons eu la chance de pratiquer des sports variés comme :

- divers sports de raquette (padel, tennis, badminton, tennis de table)
- ultimate et hockey sur gazon
- cardiogoal et athlétisme (lancer de javelot en mousse, lancer de vortex, saut en longueur, triple bond)
- tchoukball et escalade

Il est important de pratiquer du sport pour se maintenir en bonne santé, et ce, à tous les âges.

Avant le sport, nous avons fait un grand échauffement de toutes les articulations pour ne pas nous blesser.



Merci à Appiness et à la Commune pour les subventions reçues.
Merci aux parents qui ont acheté des brioches, Manneles et galettes.
Merci au boulanger Ludwig d'Obenheim pour sa contribution !



On a fait du jonglage et des échanges sur un vrai terrain !
Notre animatrice s'appelait Audrey. Elle nous a appris les règles du jeu. Je n'avais jamais joué au Padel avant !

LES IMPRESSIONS DES SPORTIFS, CLASSE DE CM1-CM2

L'échauffement



“J'ai aimé mener l'échauffement.”
Gabriel



“J'ai bien aimé faire l'échauffement articulaire et en ligne.” Océane

“Il faut s'échauffer avant les sports.”
Mathéo M.

Les ateliers



“J’ai beaucoup aimé les ateliers.”
Myla, Lindsay



“J’ai adoré le relais et le tchoukball, même si on a perdu ! Ce n’est pas très grave.” Eléonore



“J’ai adoré le padel car on pouvait tirer très fort.” Tony, Mathéo G.

Les sports individuels



“J’ai adoré l’escalade, c’était incroyable.” Ethan, Nolhan

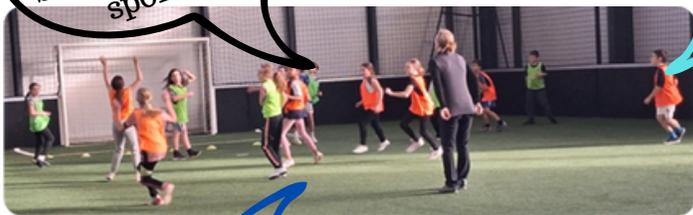


“J’ai adoré le badminton.” Tom, Lenoardo, Lucas

“J’ai bien aimé la classe multisport, nous avons découvert beaucoup de nouveaux sports.” Nayla

“Mon sport préféré c’est le cardiogoal, mais le hockey sur gazon c’est trop cool.” Léna

Les sports collectifs



“J’ai adoré tous les sports et mes préférés ont été les sports de raquettes et le tchoukball.” Evan

“J’ai adoré le tchoukball, il faut faire rebondir une balle sur un mini trampoline, c’est technique...”
Claire

“J’ai adoré tous les sports.” Agathe, Elyne, Martin.



ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS



CTTO

15
licenciés



3 équipes

Equipe 1 : Termine 2ème de sa poule et accède dans la division supérieure.

Equipe 2 : Termine 3ème de sa poule

19
licenciés



3 équipes

Equipe 1 : Actuellement 5ème de sa poule avec 4 victoires et 5 défaites.

Equipe 2 : Actuellement 2ème de sa poule avec 6 victoires et 3 défaites.

Equipe 3 : Actuellement 3ème de sa poule avec 6 victoires et 3 défaites.



Equipe 1

De gauche à droite : GASSER Théo, STAERCK Francis, LECERF Fabien, WEINSTEIN Adelin, NEFF Jean-Jacques (remplaçant) et RODE Michaël.

Manque sur la photo : EHRET René, HIRSCHMILLER Jonathan et VILLETTE Xavier.

De gauche à droite : ANDNA Christian, NEFF Jean-Jacques, RIHN Olivier et ANDNA Bertrand.

Equipe 2

Manque sur la photo : BRONN Eddy



Equipe 3

De gauche à droite : SCHAHL Damien, PITROIS Hélian, PITROIS Frédéric, et SAHLING Matthieu.

Manque sur la photo : KIRSTETTER Jean-Pierre.



Merci à la commune qui nous permet de pratiquer notre sport dans de très bonnes conditions.





ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS

HARMONIE

L'Harmonie : Que de projets pour ce printemps !

Actuellement, les musiciens préparent leur concert annuel du 29 mars 2025. Il y en aura pour tous les goûts : du classique avec Peer Gynt, de la pop avec Barbie Girl, du Jazz avec Lullaby of Birdland, du disco avec Dance the Night et du rock avec Bohemian Rhapsody...

La salle des fêtes va vibrer et nous nous en réjouissons. Nous vous y attendons nombreux à partir de 20 heures.



Déjà en décembre dernier, l'Harmonie avait donné son concert de Noël et avait pu tester l'acoustique de la nouvelle salle. Invitée par les deux paroisses catholique et protestante, le chef d'orchestre Gauthier Muth et l'harmonie, avait concocté un concert associant traditions et mélodies hivernales : un programme enfantin, voir candide, mais particulièrement festif et optimiste. On a pu y écouter La belle et la bête, You raise me up, Douce nuit et Noel Blanc.

D'ailleurs ce même concert a été donné et enregistré à Neuve Eglise quelques jours avant dans la charmante église Saint Nicolas.

La pause de Noël a été l'occasion de dépoussiérer et rafraîchir les salles de répétition. Les bénévoles s'y sont retrouvés, armés de gants, aspirateurs et balais. Ils ont balayé, nettoyé et astiqué en chantant.



Dès le mois de mai, ils espèrent également retrouver les chants et musiques de la fête de la bière le 24 mai 2025. Les préparatifs sont en cours. Cette année encore, la soirée sera sous chapiteau car l'atmosphère authentique et chaleureuse avait beaucoup plu en 2024.

Enfin, le Festival Oben'Air revient le 17 mai 2025. Plus de 100 musiciens sont attendus. D'ailleurs tout musicien avec un instrument peut rejoindre la scène le temps de cette journée. A partir de 17h, une restauration sera proposée pour les Obenheimois ainsi qu'un concert festif. Plus d'info et inscription sur le site internet de l'Harmonie.



Dates à retenir :

- Samedi 29 mars 2025 : concert annuel
- Samedi 17 mai 2025 : festival Oben'air ouvert à tous les musiciens
- Samedi 24 mai 2025 : fête de la bière

ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS



ASO

Sport



Solidarité

Parce qu'il n'y a pas que le foot, il y a aussi plein de moments de convivialité et de partage.

Joie



Cohésion

Partage



Moment convivial



Esprit d'équipe



Entente



A noter dans vos agendas : grand loto de Pâques jeudi 17 avril 2025.





ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS

ARBORICULTEURS

Le 24 janvier 2025, l'association des arboriculteurs de Gerstheim-Obenheim-Daubensand a tenu son assemblée générale. Une cinquantaine de personnes y ont assisté, dont Mme Bronn, maire de Daubensand, Mme Zeyssolff, adjointe au maire d'Obenheim et Mme Frindel, adjointe au maire de Gerstheim. Que de femmes dans un monde d'hommes ! La présidente, Doris Humbert, s'en félicite, et se montre extrêmement heureuse quand à l'évolution et la vie de l'association.

La réunion a été suivie par une courte conférence, faite par M. Winom René, dont le sujet portait sur l'histoire géologique de l'Alsace et du Rhin, de la faune et flore du fleuve.



A suivi un cours de taille le 2 février au verger école. Malgré le froid, une petite trentaine de messieurs et de dames ont écouté les explications de M. Philippe Deckert, moniteur arboricole de l'association de Dorlisheim. Il a captivé son auditoire et expliquer les méthodes de taille appliquées et en répondant aux questions. Nous privilégions les intervenants extérieurs afin de diversifier les cours de taille et d'enrichir les connaissances de l'assistance grâce au discours de chaque moniteur.



Avant la taille



Le Moniteur



Après la taille

La matinée a été clôturée par une collation, le vin chaud a été apprécié par les participants ; c'est également le moment d'échanger et de se renseigner.

Les cours sont accessibles à tous, membre de l'association ou non.

C'est un moment convivial, enrichissant, qui permet à chacun d'apprendre et de lever des doutes quant à la taille, au choix des arbres, à l'entretien tout au long de l'année.

Les dates des cours sont affichées sur les panneaux lumineux des communes et transmises par mail à nos membres. Vous trouverez aussi les infos sur notre nouveau site facebook "Fruitière du Ried".

Nous vous disons à bientôt !

Doris Humbert



ALTER EGO



L'association Alter Ego a été créée en 2020.

Elle organise tous les ans le Marché d'Automne.

En novembre 2024, 40 exposants ont répondu à son appel pour le plus grand bonheur des visiteurs.

Une partie des bénéfices est destinée aux fêtes et aux activités de la Résidence Senior du Kleinfeld.

ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS

OWEMERPUTZ

Appel aux bénévoles, chaque citoyen-ne est invité-e à participer à cette action !!!

Venez participer à l'Owemerputz, afin de ramasser les déchets et rendre le village plus propre. La commune passe à l'action, comme chaque année et organise une opération de nettoyage des abords du village.

**Rendez-vous à l'atelier Municipal,
le samedi 5 Avril de 9h à 12h.**



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



29 Mars : Concert Annuel, Harmonie

05 Avril : Owemerputz

17 Avril : Loto de Pâques, ASO

1er Mai : Marche du 1er Mai, CFO

13 Mai : Don du Sang

17 Mai : Oben'air, Harmonie

24 Mai : Fête de la Bière, Harmonie

1er Juin : Fête paroissiale, Paroisse Catholique

21 Juin : Fête de la musique, Underrock

27 Juin : Fête de l'école

APPLICATION MOBILE POUR OBENHEIM

Bientôt une application mobile pour Obenheim...

Pourquoi : pour alerter et informer les habitants en temps réel, favoriser la participation citoyenne et mettre en lumière tous les événements du village et du territoire. Vous recevrez des alertes en temps réel, directement sur votre smartphone.

Vous en saurez plus prochainement !!



**Restez
connectés!**

ENSEMBLE POUR OBENHEIM

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

La liste Ensemble pour Obenheim avait été élue le 22 mars 2020 sur la base des principes de transparence, sans avoir fait de promesses irréelles.

Nous nous sommes engagés à publier le compte-rendu des actions engagées dans notre journal communal et de communiquer annuellement le bilan financier de notre commune.

Cela a été fait régulièrement dans l'Appariteur, distribué dans chaque foyer par nos élus.

Des événements imprévus ont conduit au renouvellement de notre équipe, avec à sa tête le maire en place depuis 2008.

Nous tenons à remercier tous nos concitoyens qui ont fait le choix de nous faire confiance.

Nous poursuivrons notre engagement, avec nos nouveaux collègues, pour mener à bien le rôle que vous nous aviez confié.

Nous étudierons en conseil municipal toutes nouvelles propositions de la liste d'opposition ; elles seront les bienvenues, en fonction de leurs faisabilités.

Rémy SCHENK - Florence ZEYSSOLFF - Firmin DONNER - Nicolas MULLER - Jeanine RICCOBENE - Sylvain BELLOTT - Fanny LECERF - Daniel MARTIN - Carine LANG - Nicolas TSCHAENN - Lisa KIRCHER - Tiffany ABLITZER

ENSEMBLE ! AUTREMENT...

Chères Obenheimoises et chers Obenheimois.

Les élections sont maintenant passées et nous sommes très fiers de notre résultat.

Moi-même et toute mon équipe, tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui nous ont fait confiance et qui nous ont soutenus.

Nous avons fait une campagne digne, sincère et honnête, avec l'ambition de travailler ensemble, en prônant la transparence, la participation de tous, l'équité face aux enjeux de la vie locale.

Le scrutin a été très serré....16 voix, 16 voix qui auraient pu faire la différence.

Nous n'en sommes que plus motivés et plus déterminés et nous reviendrons en 2026 avec une énergie et une volonté sans faille.

Merci à vous tous et au plaisir de se croiser.

Bruno HEILBRONN - Christophe STUPFLER - Laurence DEMANGE

**Le principe de la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27.02.2002, modifié par la loi NOTRe. décrète que les membres de l'opposition disposent d'un droit d'expression au sein du journal communal et ce en application de l'article L. 2121-27-1 du CGCT.*

Au même titre que les élus de l'opposition, les élus de la majorité peuvent disposer d'un espace réservé en application des dispositions de l'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales. (CE, 14 avril 2022, n° 448912).

Bienvenue aux familles !



Famille ESEN Bulent
7 rue de la Poste



Famille WALTERSPERGER Nathalie
12 a rue du Château d'Eau



Famille KAPP William
6 rue de la Lachter



M. WAELDIN Julien et Mme DESFETE Charlaïne
20 rue de Colmar



Famille GOERGER Thomas
7 rue Lucie Berger



M. COURROUX Serge
1 rue des Vergers



Mme ROTH Isabelle
11 rue des Prés



Famille LERDUNG Fabienne
15 rue des Prés



M. LE THERY Yann
22 rue des Prés



Famille LAHDILI Elmehdi
11 rue Jean de Beaumont



M. MOUSSON Antoine et Mme SCHAPPLER Malaury
22 rue de Colmar



Anniversaires

80 ans

14 Novembre 2024
Mme PFISTER Marie-Louise née HECHLER

20 Décembre 2024
M. GASSER Jean

85 ans



27 Novembre 2024
Mme KINTZ Françoise née HERBRECHT

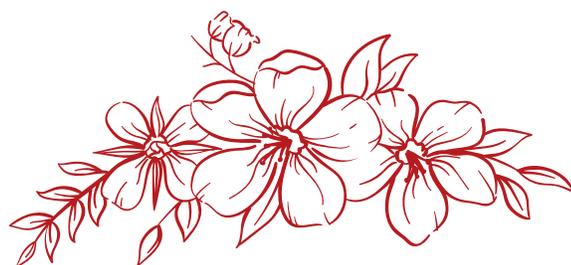
28 Décembre 2024
Mme BOEHRER Claudie née LIEVRE

90 ans

12 Janvier 2025
Mme LAUFENBURGER Lydie née MACK

102 ans

02 Janvier 2025
Mme BERTOLI Irène née MACK



Noces



09 Novembre 2024 : 50 ans de mariage
Mme BATAILLE Elisabeth et
M. KOEGLER André





Mariages



Naissances



26 Janvier 2025 : Mila
Fille de M. SPIES Cédric et de
Mme MANGEL Fanny



Décès



Mme SCHMUTZ Dorette
Le 10 Janvier 2025

Mme TOUZE Chantal née GENOS
Le 14 Janvier 2025

M. FRITSCH Fernand
Le 9 février 2025

M. ZEYSSOLFF Edmond
Le 10 février 2025



*Vous souhaitez communiquer dans
l'Appariteur ?*

Contactez Florence ZEYSSOLFF par mail :
flozey67@gmail.com
Ou contactez le Facebook du village.



*Vous fêtez vos 85 ans, 90 ans,
95 ans ou 100 ans ?*

*Vous fêtez vos Noces d'Or, Noces de
Diamant ou Noces de Platine ?*

*Pour éviter tout oubli, merci d'en informer
le secrétariat de la Mairie.*

Coordonnées de la Mairie :

 3 Place du Général de Gaulle

 mairie@obenheim.fr

 03.88.98.30.33

 Commune d'Obenheim

 www.obenheim.fr

Horaires de la Mairie :
du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h
le Mardi et Vendredi de 14h à 18h



Bulletin municipal édité par la mairie d'Obenheim -

Directeur de la publication : Rémy SCHENK

Crédit photos : Conseil Municipal, associations locales, Ecole Sabin Salinas

Dépôt légal : février 2025 - Imprimé par la mairie à 700 exemplaires -

Ne pas jeter sur la voie publique